

Étude : Expériences en matière de logement et bien-être des membres des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des Inuit, 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 4 avril 2023

En tant qu'un des principaux déterminants sociaux de la santé, le mode d'occupation et les conditions de logement peuvent entraîner des répercussions profondes sur le bien-être. Les Autochtones sont touchés de façon disproportionnée par l'occupation de logements dont la qualité est inadéquate, inabordable ou dont la taille est non convenable, comme l'indiquent les conclusions d'une étude récemment publiée sur le bien-être et l'expérience en matière de logement.

À partir de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018, qui est un ensemble de données unique qui combine des indicateurs du logement et du bien-être, la présente étude examine les mesures du logement déjà explorées (par exemple, vivre dans un logement surpeuplé ou ayant besoin de réparations majeures), en plus de nouvelles mesures relatives à la santé, à la satisfaction à l'égard de la vie et aux difficultés financières, afin de brosser un tableau plus complet du logement et du bien-être des peuples autochtones. Compte tenu de la nature de la collecte de données de l'enquête, les résultats de la présente étude rendent compte des réponses données par les Autochtones qui sont âgés de 15 ans et plus et qui prennent les décisions en matière de logement au sein de leur ménage (appelés des personnes repère) et les estimations présentées pour les ménages autochtones et les personnes à l'intérieur de ces ménages sont incluses, le cas pertinent. Les personnes vivant dans les réserves sont exclues de ces constatations.

En 2018, près de 1 ménage autochtone sur 4 vivait dans un logement social et abordable loué

En ce qui concerne le mode d'occupation, les ménages autochtones (63,9 %) étaient moins susceptibles que les ménages non autochtones (68,7 %) de vivre dans un logement dont ils étaient propriétaires en 2018. Plus du tiers des ménages autochtones (36,1 %) habitaient des logements locatifs et près de 1 ménage locataire sur 4 (23,8 %) vivait dans un logement social et abordable, soit près du double de la proportion observée chez les ménages non autochtones (13,0 %).

La proportion de ménages monoparentaux était plus élevée chez les ménages autochtones locataires (17,7 %) que chez les ménages non autochtones locataires (9,6 %), particulièrement parmi les personnes vivant dans un logement social et abordable. Des 54 450 ménages locataires autochtones qui vivaient dans un logement social et abordable en 2018, près du quart (24,3 %) étaient des ménages monoparentaux, comparativement à 17,7 % des ménages non autochtones vivant dans un logement social et abordable. Les ménages monoparentaux autochtones et non autochtones étaient plus susceptibles d'être dirigés par des femmes que par des hommes, peu importe le mode d'occupation du logement.

Le niveau de satisfaction à l'égard du logement est moins élevé et les difficultés financières sont plus grandes chez les ménages autochtones locataires comparativement à leurs homologues propriétaires

Parmi les ménages autochtones propriétaires, 85,3 % ont déclaré qu'ils étaient très satisfaits ou satisfaits de leur logement en 2018. Cette proportion était plus faible chez les ménages autochtones locataires (72,0 %) et encore plus faible chez les ménages vivant dans des logements sociaux et abordables (68,9 %). Les niveaux de difficultés financières au cours de l'année précédente étaient plus élevés chez les ménages autochtones locataires (41,6 %) et particulièrement chez ceux vivant dans un logement social et abordable (55,8 %) comparativement aux ménages autochtones propriétaires (28,0 %). Les ménages non autochtones, quel que soit leur mode d'occupation, ont suivi une tendance semblable en ce qui a trait aux mesures relatives à la satisfaction à l'égard du logement et aux difficultés financières.



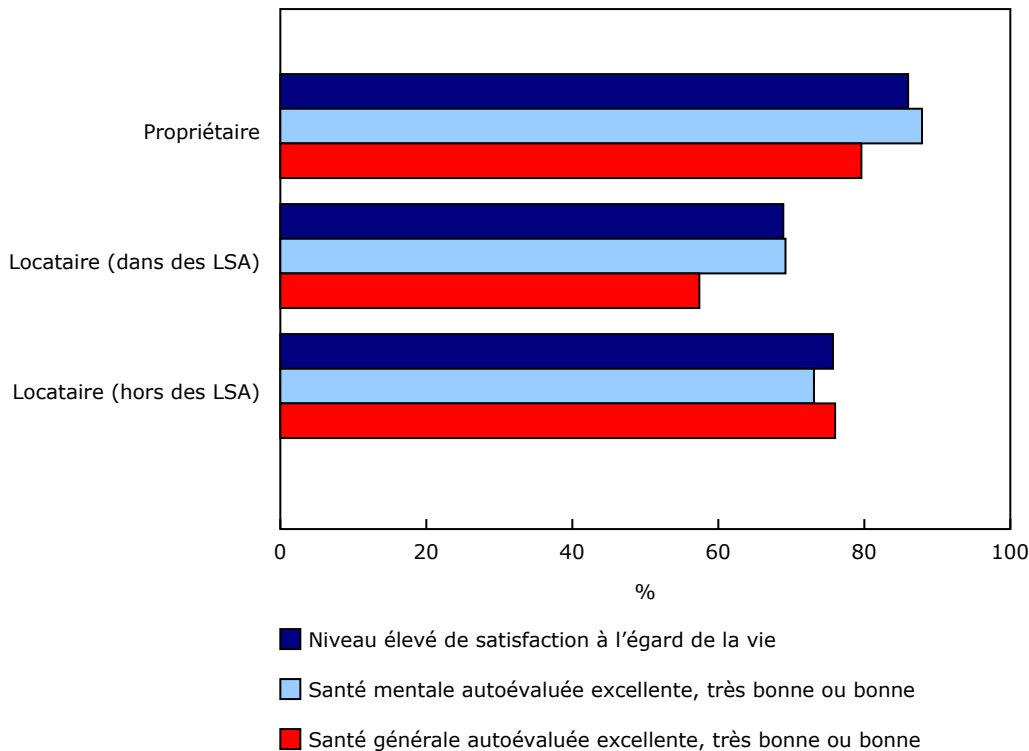
Les personnes repère autochtones faisant partie de ménages qui étaient propriétaires de leur logement ont déclaré être en meilleure santé et avoir une plus grande satisfaction à l'égard de la vie

En 2018, 86,0 % des personnes repère autochtones vivant dans des ménages propriétaires ont fait état d'un niveau élevé de satisfaction à l'égard de la vie, comparativement à 74,0 % de celles vivant dans des ménages locataires et 68,9 % de celles vivant dans des logements sociaux et abordables. Environ 9 personnes repère autochtones sur 10 qui vivaient dans des logements dont elles étaient propriétaires ont déclaré que leur état de santé mentale et de santé générale était excellent, très bon ou bon; les pourcentages correspondants étaient inférieurs chez celles qui vivaient dans des logements loués (72,1 % pour ce qui est de la santé mentale et 71,2 % pour la santé générale) et dans des logements sociaux et abordables (69,2 % et 57,4 %).

On a observé des différences similaires entre les modes d'occupation du logement chez les personnes repère non autochtones en ce qui a trait aux mesures de la santé et du bien-être.

Graphique 1

Pourcentage des personnes repère autochtones faisant état d'un niveau élevé de satisfaction à l'égard de la vie et déclarant avoir un excellent, très bon ou bon état de santé mentale et de santé générale, selon le statut de propriétaire et de locataire d'un logement social et abordable (LSA), Canada, 2018



Note(s) : Exclut les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et ceux ayant déclaré plusieurs groupes d'identité autochtone (par exemple, Métis et Premières Nations). La personne repère est le membre du ménage responsable des décisions relatives au logement. Dans les cas où des membres partageaient la responsabilité des décisions relatives au logement, une personne a été choisie comme personne repère.

Source(s) : Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018 (5269).

Plus du tiers des Inuit avaient des besoins impérieux en matière de logement en 2018

Les besoins impérieux en matière de logement sont une mesure conçue pour repérer les logements qui sont de taille non convenable (la taille du ménage dépasse le nombre de chambres à coucher requises), inadéquats (logement nécessitant des réparations majeures) et inabordables (ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement). En 2018, plus du tiers des Inuit (35,3 %) et plus du dixième des membres des Premières Nations vivant hors réserve (12,0 %) et des Métis (12,6 %) avaient des besoins impérieux en matière de logement.

Près du tiers des Inuit (30,0 %) ont déclaré vivre dans un logement inadéquat en 2018, tandis que 13,8 % des membres des Premières Nations vivant hors réserve et 11,5 % des Métis ont déclaré la même chose. Un peu plus de 4 Inuit sur 10 (42,7 %) ont déclaré vivre dans un logement dont la taille était non convenable, alors que les proportions étaient plus faibles parmi les membres des Premières Nations vivant hors réserve (15,6 %) et les Métis (8,1 %). En ce qui concerne le logement inabordable, un peu moins de 1 Métis sur 5 (18,2 %), 1 membre des Premières Nations sur 6 vivant hors réserve (16,6 %) et un peu plus de 1 Inuit sur 20 (5,5 %) vivaient dans des logements inabordables. Ce dernier résultat pourrait refléter les problèmes particuliers d'accès au logement et de coûts propres aux régions qui composent l'Inuit Nunangat, où vivent la plupart des Inuit, y compris un pourcentage plus élevé de logements subventionnés en mauvais état.

Plus de la moitié des membres des Premières Nations vivant hors réserve et des trois cinquièmes des Inuit et des Métis ayant des besoins impérieux en matière de logement ont déclaré qu'il leur a été très difficile ou difficile de répondre à leurs besoins financiers au cours de l'année précédente

En 2018, environ 4 Inuit et Métis sur 10 et 3 membres des Premières Nations vivant hors réserve sur 10 ont eu de la difficulté à répondre à leurs besoins financiers pour se déplacer, se loger, se nourrir, se vêtir et assumer les autres dépenses nécessaires au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Parmi les Autochtones ayant des besoins impérieux en matière de logement, plus de la moitié des membres des Premières Nations vivant hors réserve (52,3 %) et un peu plus des trois cinquièmes des Inuit (69,1 %) et des Métis (65,7 %) ont indiqué qu'il leur a été très difficile ou difficile de répondre à leurs besoins financiers au cours de l'année précédente. En revanche, moins de la moitié (45,2 %) des non-Autochtones ayant des besoins impérieux en matière de logement ont déclaré la même chose.

Les personnes repère des Premières Nations et des Métis ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient environ deux fois plus susceptibles que celles n'en ayant pas de faire état d'une moins bonne santé mentale et d'un niveau plus faible de satisfaction à l'égard de la vie

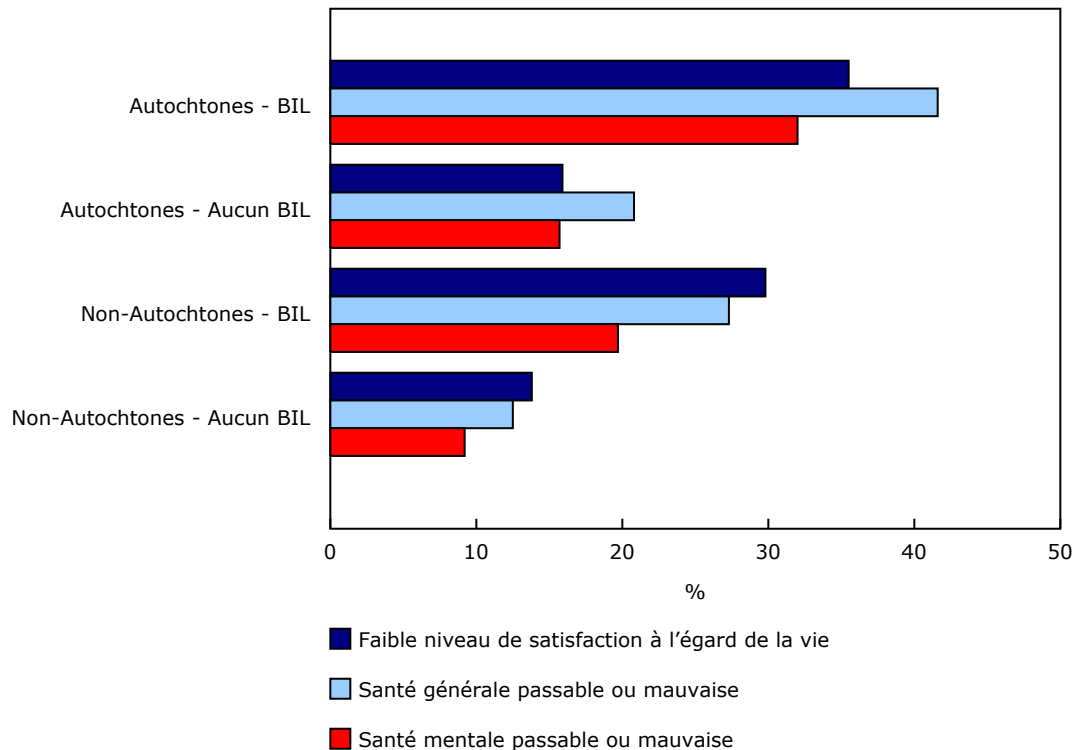
Comparativement à celles qui n'avaient pas de besoin impérieux en matière de logement en 2018, les personnes repère autochtones ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient plus susceptibles de faire état d'une santé générale passable ou mauvaise (41,6 % pour les personnes qui avaient des besoins impérieux par rapport à 20,8 % pour celles n'en n'ayant pas), d'une santé mentale passable ou mauvaise (32,0 % par rapport à 15,7 %) et d'un niveau inférieur de satisfaction à l'égard de la vie (35,5 % par rapport à 15,9 %). Même si on observait une tendance semblable chez les non-Autochtones en ce qui a trait aux besoins impérieux en matière de logement, la proportion de personnes ayant déclaré avoir une mauvaise santé et un faible niveau de satisfaction à l'égard de la vie était inférieure à celle observée chez leurs homologues autochtones.

Parmi les personnes repère autochtones ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2018, un peu moins des deux cinquièmes des membres des Premières Nations vivant hors réserve ont fait état d'une santé générale passable ou mauvaise (39,8 %) et d'une santé mentale passable ou mauvaise (34,6 %). Parmi les personnes repère métisses ayant des besoins impérieux en matière de logement, un peu moins de la moitié (47,0 %) ont fait état d'une santé générale passable ou mauvaise, tandis qu'environ le tiers (32,6 %) ont fait état

d'une santé mentale passable ou mauvaise. Environ 1 personne repère inuite sur 5 (19,4 %) ayant des besoins impérieux en matière de logement a fait état d'une santé générale passable ou mauvaise et 12,4 % ont fait état d'une santé mentale passable ou mauvaise.

Graphique 2

Pourcentage des personnes repère autochtones et non autochtones faisant état d'un faible niveau de satisfaction à l'égard de la vie et d'un état de santé générale et mentale passable ou mauvais, selon les besoins impérieux en matière de logement (BIL), Canada, 2018



Note(s) : Exclut les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et ceux ayant déclaré plusieurs groupes d'identité autochtone (par exemple, Métis et Premières Nations). La personne repère est le membre du ménage responsable des décisions relatives au logement. Dans les cas où des membres partageaient la responsabilité des décisions relatives au logement, une personne a été choisie comme personne repère.

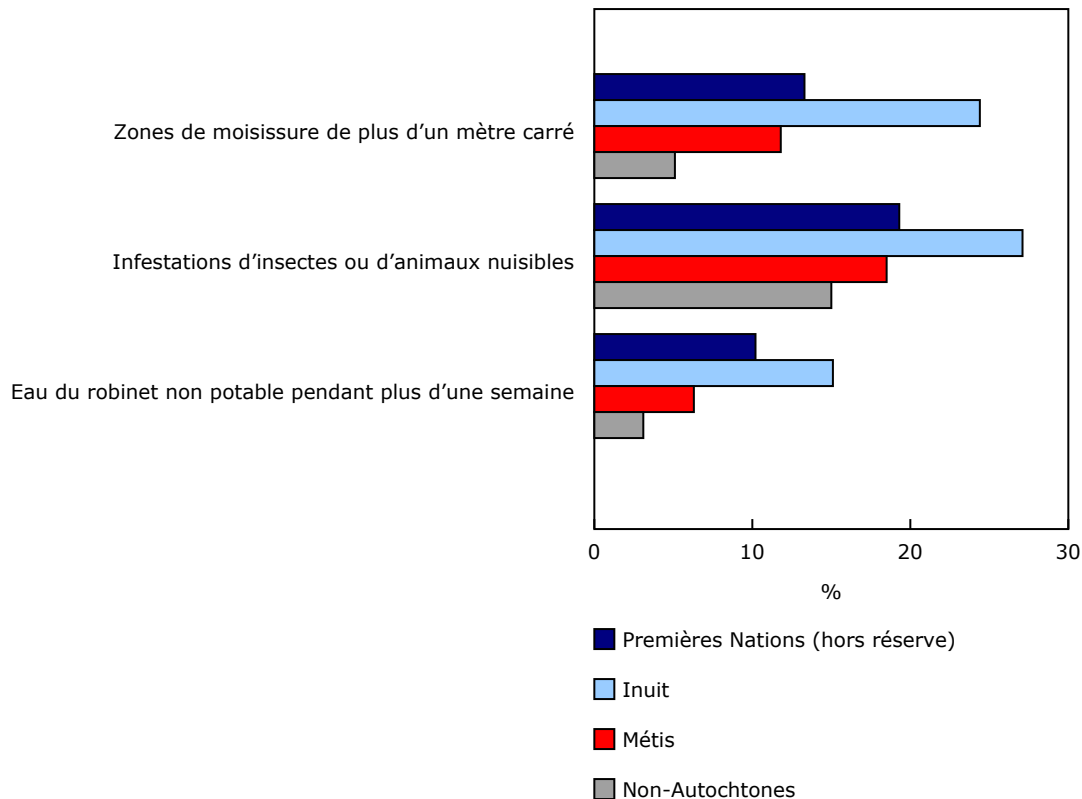
Source(s) : Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018 (5269).

Les Autochtones sont plus susceptibles de déclarer des problèmes liés au logement et d'être insatisfaits quant à l'accessibilité en fauteuil roulant et à l'efficacité énergétique de leur logement

Comparativement à leurs homologues non autochtones, les Autochtones étaient près de trois fois plus susceptibles de déclarer avoir vécu des conditions où l'eau du robinet était non potable pendant plus d'une semaine (8,7 % pour les Autochtones par rapport à 3,1 % pour les non-Autochtones) et avoir connu des problèmes de moisissure dont la zone faisait plus d'un mètre carré (13,2 % par rapport à 5,1 %). Les infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles étaient le problème de logement le plus souvent déclaré : environ 1 personne des Premières Nations vivant hors réserve sur 5 (19,3 %), 1 Métis sur 5 (18,5 %) et plus du quart des Inuit (27,1 %) ont déclaré ce problème.

Lorsqu'on leur a demandé de déclarer leur niveau de satisfaction à l'égard de l'état de leur logement, les Autochtones étaient le plus souvent insatisfaits des conditions d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant (42,5 %), de l'efficacité énergétique (22,2 %) et du maintien d'une température confortable en été (20,1 %) et en hiver (17,7 %).

Graphique 3
Pourcentage de membres des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis, des Inuit et des non-Autochtones ayant déclaré des problèmes liés au logement au cours de l'année précédente, Canada, 2018



Note(s) : La catégorie « Eau du robinet non potable pendant plus d'une semaine » ne comprend pas les personnes vivant dans les Territoires du Nord-Ouest. Exclut les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et ceux ayant déclaré plusieurs groupes d'identité autochtone (par exemple, Métis et Premières Nations).

Source(s) : Enquête canadienne sur le logement (ECL), 2018 (5269).

Note aux lecteurs

Un questionnaire a été rempli par logement par la personne repère au sein du ménage. La personne repère s'entend du membre du ménage responsable des décisions relatives au logement. Lorsque des membres du ménage partagent la responsabilité des décisions en matière de logement, une personne est choisie comme personne repère.

Pour rendre compte des mesures particulières de logement chez les ménages autochtones et non autochtones, la définition suivante, fondée sur une définition utilisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, est utilisée pour identifier les ménages autochtones : un ménage non familial dans lequel au moins 50 % des membres du ménage s'identifient comme étant autochtones (identité unique); ou un ménage familial qui satisfait à au moins un des deux critères suivants : au moins un époux, un conjoint de fait ou un parent seul qui s'est déclaré autochtone; ou au moins 50 % des membres du ménage s'identifient comme Autochtones.

Par logement social et abordable, on entend le « logement locatif hors marché », où la répartition des logements et les mécanismes d'établissement du loyer ne sont pas entièrement dictés par l'offre et la demande. Le logement social est un logement subventionné par le gouvernement qui offre des logements locatifs moins coûteux aux ménages à revenu faible à moyen.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5269.

L'étude « [Expériences en matière de logement et mesures de la santé et du bien-être chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit : résultats de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018](#) » de la *Série thématique sur les peuples autochtones (41200002)* est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).